



DATE : 19/12/2025

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « Coffrets de magie Spectacle LÉON Illusion ou coïncidence »

Article 1 – Organisateur

La présente opération est organisée par :

La Ville de Veauche, place Jacques Raffin 42340 Veauche représentée par Monsieur le Maire, Gérard Dubois.

Article 2 – Nature du jeu

Le jeu concours « Coffrets de magie, Spectacle LÉON, Illusions ou coïncidences » est un jeu gratuit et sans obligation d'achat, diffusé sur les réseaux sociaux officiels de la collectivité (Facebook et Instagram).

Article 3 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine.

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer, chaque utilisateur doit :

- aimer la publication du jeu ;
- commenter la publication par la mention : « Je participe ».

Une seule participation par personne (même compte, même nom).

Toute participation incomplète, frauduleuse ou comportant un contenu inapproprié pourra être annulée.

Article 5 – Tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué à partir de l'ensemble des commentaires valides publiés avant la clôture de l'opération, à l'aide d'un outil dédié de sélection aléatoire.

Article 6 – Lots mis en jeu

Deux gagnants seront désignés : un sur Facebook, l'autre sur Instagram.

Chaque gagnant recevra : 1 coffret de magie, offert par la production du magicien LÉON.

Les lots ne peuvent faire l'objet d'un échange ou d'une compensation financière.

Article 7 – Remise des lots

Les gagnants seront contactés via message privé sur le réseau social utilisé.

Les coffrets seront remis le jour du spectacle, directement par l'artiste.

Article 8 – Responsabilité

La collectivité ne saurait être tenue responsable en cas de :

- dysfonctionnement technique des réseaux sociaux ;
- participations non reçues ;
- annulation ou modification du spectacle par l'organisateur artistique.

Ce jeu n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook ou Instagram.

Article 9 – Données personnelles (RGPD)

Les informations nécessaires au jeu sont limitées aux données d'identification liées au compte social du participant.

Les données ne sont utilisées que pour :

- vérifier la participation ;
- contacter les gagnants.

Aucune donnée n'est conservée après la remise des lots.

Conformément au RGPD, chaque participant peut exercer ses droits auprès du Délégué à la Protection des données : dpo@veauche.fr

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, consultable à l'adresse suivante : <https://www.veauche.fr/20-ans-de-l'escale-leon-veauche-art-924.html>